

101342

Convocation

à la 122^e assemblée générale ordinaire des actionnaires

Date: Mardi 30 avril 2013, à 14 h 00 (ouverture des portes 13 h 30)
Lieu: Palais de Beaulieu, salle St-Moritz, avenue des Bergières 10, Lausanne

Ordre du jour et propositions du conseil d’administration

- 1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes annuels de PubliGroupe S.A. pour l'exercice 2012**
Le conseil propose d’approuver le rapport de gestion comprenant le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes annuels de PubliGroupe S.A. pour l'exercice 2012, après prise de connaissance des rapports de révision.
- 2. Décharge au conseil d'administration**
Le conseil propose qu’il soit donné décharge aux membres du conseil d’administration.
- 3. Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan**
Le conseil propose une distribution de CHF 10 par action.
- | | | |
|---|-----|---------------|
| Bénéfice reporté de l'année précédente | CHF | 153'150'698.– |
| Bénéfice de l'exercice 2012 | CHF | 69'846'741.– |
| Montant à disposition de l'assemblée générale | CHF | 222'997'439.– |
- Le conseil propose l’emploi suivant:
Distribution d'un dividende*) de CHF 10 brut par action
- | | | |
|------------------|-----|----------------|
| | CHF | (22'137'500.–) |
| Report à nouveau | CHF | 200'859'939.– |
- *) le dividende n'est pas distribué sur les propres actions
- Si cette proposition est acceptée, le dividende total de CHF 10 par action, soit CHF 6.50 net après déduction de l’impôt anticipé, sera payable dès le 8 mai 2013. Le dernier jour de négoce donnant droit à cette distribution serait alors le 2 mai 2013 et les actions seront négociées ex-dividende dès le 3 mai 2013.

- 4. Réélection au conseil d'administration**
Le conseil propose de réélire pour un mandat réduit à une année :
- a) M. Pascal Böni, Bâle, administrateur depuis 2007 ;
 - b) M. Kjell Aamot, Oslo, administrateur depuis 2010 ;
 - c) M. Andreas Schönenberger, Wettswil, administrateur depuis 2010.
- Il sera procédé à un vote individuel pour chaque réélection.
- 5. Election d'un nouveau membre au conseil d'administration**
Le conseil d'administration propose l'élection de M. Christian Unger, Erlenbach (ZH), pour un mandat réduit à une année.
M. Christian Unger (45), de nationalité allemande, est titulaire d'un diplôme d'études commerciales en économie d'entreprise et il est au bénéfice d'une connaissance approfondie du monde des médias. Depuis mars 2013, Christian Unger est responsable du secteur Technologies, Média et Télécommunication chez Partners Group au rang de Managing Director. Il a été CEO du groupe Ringier de janvier 2009 à avril 2012. De 2007 à 2009, il a dirigé le groupe international e-business Tradus plc, basé à Londres. Il avait auparavant effectué l'essentiel de sa carrière au sein du groupe Bertelsmann où il a occupé des fonctions dirigeantes sur le plan international.
- 6. Vote sur les rémunérations fixes 2013**
En anticipation de l'application de premiers éléments de l'initiative Minder, le conseil a décidé de soumettre au vote de l'assemblée générale les enveloppes des rémunérations fixes 2013 (montants comprenant le salaire brut ainsi que les charges sociales et de prévoyance à charge de l'employeur) pour l'ensemble des membres du conseil d'administration et de la direction générale.
- a) Rémunération fixe 2013 du conseil d'administration
Le conseil propose d’approuver une enveloppe totale de CHF 1'750'000 pour la rémunération fixe 2013 pour l'ensemble des membres du conseil d'administration (8 membres jusqu'au 30 avril 2013, 7 membres dès le 1^{er} mai 2013).
 - b) Rémunération fixe 2013 de la direction générale
Le conseil propose d’approuver une enveloppe totale de CHF 2'200'000 pour la rémunération fixe 2013 pour l'ensemble des cinq membres de la direction générale.
- 7. Réduction du capital-actions**
Proposition:
 - Annulation de 167'211 actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions et réduction du capital-actions de CHF 167'211 pour être ramené de CHF 2'507'059 à CHF 2'339'848.
 - Constatation des conclusions du rapport de révision selon article 732 CO.
 - Modification de l'article 3 des statuts comme suit:
« Article 3
Le capital-actions de la société est de deux millions trois cent trente-neuf mille huit cent quarante-huit francs. Il est divisé en 2'339'848 actions nominatives de un franc chacune, toutes entièrement libérées.»
 - Le conseil d'administration reçoit tous pouvoirs aux fins d'entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de la réduction du capital-actions.
- Explications :
L'assemblée générale ordinaire 2012 de PubliGroupe S.A. a autorisé le conseil d'administration à racheter jusqu'au 30 avril 2013 des actions propres dans une proportion allant jusqu'à 15% du capital-actions alors inscrit au registre du commerce, soit un maximum de 375'905 actions, en vue d'une réduction du capital-actions. Ce programme a été lancé le 3 janvier 2013, pour un volume maximum de CHF 25 millions, sur la deuxième ligne de négoce de SIX Swiss Exchange et s'est achevé le 22 mars 2013. Le volume des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions est de 167'211 actions.
Le conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver l'annulation de ces 167'211 actions. Le capital-actions figurant à l'article 3 des statuts devra être réduit, compte tenu de l'annulation des 167'211 actions susmentionnées.
Dans son rapport de révision à l'intention de l'assemblée générale, KPMG SA a confirmé que les créances sont entièrement couvertes nonobstant la réduction du capital.
La réduction du capital par annulation d'actions ne peut être accomplie qu'après la publication de trois avis aux créanciers conformément à l'article 733 du code des obligations. Ces avis aux créanciers seront publiés après l'assemblée générale dans la Feuille officielle suisse du commerce.
Après expiration du délai d'attente de deux mois après la 3^e publication dans la Feuille officielle suisse du commerce requis par la loi, la réduction du capital-actions pourra être réalisée et inscrite au registre du commerce.
- 8. Election de l'organe de révision pour l'exercice 2013**
Le conseil propose de réélire KPMG SA, Lausanne, comme organe de révision pour l'exercice 2013.

Information concernant l’organisation

- Représentation**
Conformément aux statuts de la société, un actionnaire ne peut se faire représenter à l'assemblée générale que par un autre actionnaire ayant le droit de vote, par un organe de la société, par le représentant indépendant, M^e François Kaiser, Place St-François 1, 1002 Lausanne, ou par un représentant dépositaire. Les actionnaires désirant se faire représenter sont priés de compléter et signer la procuration figurant sur la carte-réponse qui leur a été adressée avec l'ordre du jour. Sauf instructions différentes de leur part mentionnées au dos de la procuration, leur droit de vote sera exercé conformément aux propositions du conseil d’administration. La procuration signée doit être retournée à la société, Avenue Mon-Repos 22, 1002 Lausanne, ou au représentant indépendant d'ici au 24 avril 2013.
- Représentants dépositaires**
Les instituts soumis à la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne, ainsi que les gérants de fortune professionnels, sont priés de communiquer à la société en temps utile, au plus tard le 26 avril 2013 à 15 h 00, le nombre d'actions qu'ils représentent.
- Vente d'actions**
Les actionnaires qui auraient vendu leurs titres avant l’assemblée générale ne peuvent plus exercer les droits de vote attachés aux actions vendues. En cas de vente partielle, ils devront s'adresser au guichet «information» pour y recevoir une nouvelle carte d'admission, contre remise de l'ancienne.
- Rapport de gestion**
L'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013 ont été envoyés le 9 avril 2013 aux actionnaires inscrits, avec un formulaire d'inscription/ octroi de procuration. Le rapport de gestion 2012 comprenant le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes annuels de PubliGroupe S.A., ainsi que les rapports de révision, est disponible au siège de la société depuis le 28 mars 2013 et peut être téléchargé depuis le site internet www.publigroupe.com. Il sera envoyé aux actionnaires ayant demandé à le recevoir à leur adresse.
- Les décisions prises par l'assemblée générale pourront être consultées au siège de la société dès le 2 mai 2013.
- Le conseil d'administration
Lausanne, le 9 avril 2013